

Pourquoi créer une société ?

Une société juridique est une personne morale, soit une entité, qui n'est ni un être vivant (comme un végétal, un animal ou une personne humaine) ni un objet, mais qui est reconnue par la loi comme un sujet de droit, et qui devient donc une 'personne'.

L'inviolabilité du domicile reconnu par le droit ne fait pas de la maison un sujet de droit.

Certains disent parfois : “Nous essayons de faire vivre cette *demeure historique*.”

La société juridique est une sorte d'entité fictive reconnue,

En vue de devenir sujet de droit, avec ses propres droits et obligations, qui pourra participer à la vie sociale et économique.

Des personnes créent une société pour créer une personne juridique avec un patrimoine distinct ; il

devient interdit pour un actionnaire de plonger n'importe comment dans le portefeuille de la société (abus de biens sociaux); c'est un patrimoine distinct.

En vue de donner une vie juridique à une réalité sociale, réalité qui peut consister en la collaboration de plusieurs personnes;

Pour donner à cette réalité une vie propre et plus ou moins indépendante des associés ou propriétaires;

Il fallait, en principe, au moins deux associés, même si une société existerait même avec un associé ou actionnaire;

Certaines sociétés 'vivent' plus d'un siècle; alors qu'une carrière professionnelle d'une personne physique ne dure souvent pas plus longtemps que quarante ans;

En vue d'investir dans une même entreprise à plusieurs : le droit des sociétés règle les relations entre associés. Céder ses parts ou une partie devient plus facile ;

En vue de raisons comptables, d'administration, juridiques, fiscales; commerciales (quand achetez une bouteille d'eau, vous ne voulez peut-être pas l'acheter à Warren Buffet, mais à une entreprise connue).

Comme dans une copropriété on essaie de déterminer quel organe prend quelle décision, quand et comment. Comment la société doit publier des informations (notamment comptables).

A mon avis.

Le mieux est d'investir avec quelques associés un somme limitée (par exemple 5.000 euro x 80 personnes, via une plateforme digitale peut-être), quand on a l'expertise, et de déléguer la gestion journalière. Quitte alors à avoir à côté un emploi à mi-temps ailleurs. Il vaut mieux dissocier les rôles d'investisseur et de "gérant", à moins qu'on ne soit très passionné. Le directeur général a lui-même des collaborateurs. Parfois de manière ponctuelle (intérimaires et freelances, ou un fournisseur, qui peuvent être l'un de ces 80 associés). Soit que l'entreprise a besoin d'être aidée, soit qu'elle n'a pas l'expertise pour un travail en particulier.

Il existe des coopératives dont on achète une ou des parts, et qui après fait du business avec vous. (J'avais eu un bon contact avec Smartbe.be - qui encourage les initiatives et projets et stimule l'entraide).

La tortue dans la fable n'était pas la plus rapide. Mais elle était surtout consciencieuse et organisée.

Il y a des investisseurs professionnels. Ce n'est pas qu'ils sont meilleurs en soi, mais ils ont une expérience. Cela explique que certains chefs de grandes entreprises soient "relax".

Certaines personnes gèrent plusieurs entreprises bien organisées. Ils restent habituellement calmes. Il leur arrive de rester calme parce qu'ils sont compétents. Certains commencent avec leur entreprise un nouveau business supplémentaire. Mais ils ont déjà tous les outils.

[Bleu2.eu](https://bleu2.eu), C. de Thibault, 15 juillet 2026.

